

RAPPORT N° 98/4-07  
au Conseil Municipal

OBJET

RAPPORT 1997 SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

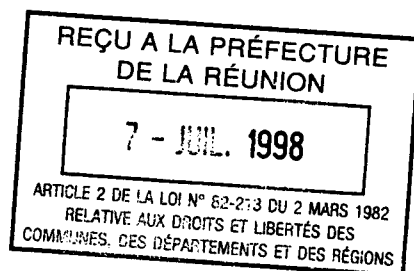
En application de la Loi n° 95-101 du 2 février 1995 et du Décret n° 95-635 du 6 mai 1995, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement.

Ce document qui sera mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville et dans les Mairies Annexes contient :

- 1) des indicateurs techniques (taux de collecte, charges brutes des substances polluantes, capacité d'épuration, rendement du système d'épuration, etc...) ;
- 2) des indicateurs financiers (dettes, annuités des emprunts, montant des travaux réalisés en 1997 et programmés en 1998) ;
- 3) le détail du prix de l'assainissement, ainsi que la présentation d'une facture semestrielle de 120 m<sup>3</sup> calculée au 1er janvier 1997 et au 1er janvier 1998.

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte.

Pour le Maire absent  
Le 1er Adjoint  
Alain ARMAND



DELIBERATION N° 98/4-07  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 26 juin 1998

OBJET

**RAPPORT 1997 SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT n° 98/4-07 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gilbert GERARD, 11ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne, et Entreprise Municipale/ Finances ;

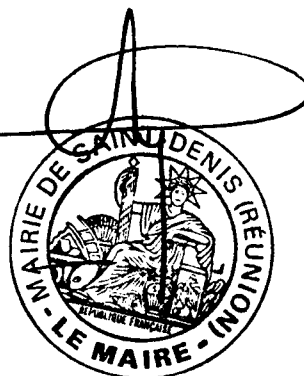
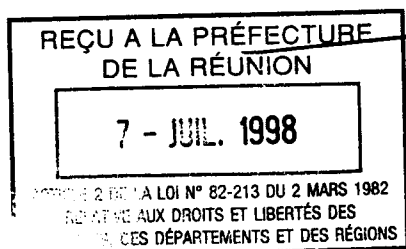
Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE  
(3 abstentions, dont 1 vote par procuration)**

Prend acte du Rapport 1997 sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 03 JUIL. 1998

Pour le Maire absent  
Le 1er Adjoint  
Alain ARMAND



ANNEXE AU RAPPORT N° 98/4-07.

## Commune de Saint Denis



Vu par le Conseil Municipal  
en séance du 26 JUIN 1998

### Service d'assainissement

### Rapport annuel sur le prix et la qualité des services

### Exercice 1997

(Application de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 et du décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement)

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA RÉUNION

7 - JUN. 1998

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

Alain ARMAND  
1<sup>er</sup> Adjoint



# Sommaire

---

## *Service de l'assainissement*

-I- Présentation générale du service -----	4
1. Description	
2. Faits marquants de l'exercice	
3. Qualité du service	
4. Orientations pour l'avenir	
-II- Indicateurs techniques -----	6
1. Usine d'épuration	
1.1 Description	
1.2 Volumes traités	
1.3 Charge reçue par l'usine de la Jamaïque	
1.4 Sous-produits	
2. Réseaux et collecte	
2.1 Description	
2.2 Taux de collecte et de raccordement	
3. Usagers du système d'assainissement collectif	
3.1 Nombre de clients	
3.2 Volumes collectés chez les usagers - volumes facturés	
4. Qualité des rejets	
-III- Indicateurs financiers -----	10
1. Tarifs	
2. Facture - type	
3. Autres indicateurs financiers	
3.1 Autres recettes d'exploitation	
3.2 Dette de la Collectivité	
3.3 Travaux réalisés et programmés	

## *Service de l'assainissement*

## -I- Présentation générale du service

### 1. Description

✓ *Nature du service assuré par notre commune*

Collecte et traitement des eaux usées.

✓ *Service délégué :*

Collecte et traitement des eaux usées sont assurés par la Compagnie Générale des Eaux dans le cadre du contrat d'affermage du 28/08/91 d'une durée de 15 ans .

✓ *Constitution et gestion du service :*

Les volumes collectés sont traités à l'usine de la Jamaïque.

Notre commune

- ♦ 33 186 clients
- ♦ 9.527 640 m<sup>3</sup> facturés
- ♦ 170 km de réseaux de collecte
- ♦ 9 stations de relèvement
- ♦ 1 usine de dépollution

Le personnel qui assure la collecte et le traitement des eaux usées des 121.999 habitants de la commune , bénéficie du soutien logistique du Secteur Nord de la C.G.E. (encadrement, service clientèle, secrétariat technico-administratif).

Les services du Secteur Nord et du Centre Régional sont au service de nos concitoyens et permettent à tous les usagers de la Commune de bénéficier de l'ensemble du savoir-faire du délégataire..

⇒ Pour information, la Direction Régionale de la Société, avec un effectif de 200 personnes :

- ♦ Assure la desserte de 8 collectivités partenaires en eau potable (311.235 habitants desservis)
- ♦ Gère 33 forages et puits et 50 captages ;  
70 stations de traitement  
143 réservoirs ;  
2554 km de réseau d'eau potable et 128 904 branchements
- ♦ Produit 63 818 458 m<sup>3</sup> par an
- ♦ Gère les installations de 6 collectivités partenaires en assainissement, 7 stations d'épuration d'eaux usées, et 514 km de réseau d'assainissement

## 2. Faits marquants de l'exercice

Le problème rencontré en 1997 des nuisances olfactives générées par la station d'épuration s'est sensiblement amélioré : les solutions palliatives consistant à masquer les odeurs, qui avaient permis de mener une étude plus complète, ont fait place à un procédé de traitement des sulfures au poste de relèvement situé en amont de la station.

Un projet de couverture de l'unité de dépollution avec traitement des odeurs devrait voir le jour dans le courant du deuxième semestre 1998.

Cependant l'évolution de la station reste plus que jamais d'actualité : emplacement et filière épuratoire et de désodorisation retenue.

## 3. Qualité du service

### ✓ **Accueil de la Clientèle :**

Tous les clients peuvent se présenter dans les bureaux du Fermier à l'adresse suivante :

Compagnie Générale des Eaux  
53, rue Sainte Anne  
Saint Denis

Le service d'astreinte de l'entreprise délégataire permet de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

### ✓ **Nombre d'interventions sur réseau et branchements : 763**

### ✓ **Rendements épuratoire : MES : 82%**

**DCO : 48%**

**DBO : 35%**

### ✓ **Conformité des rejets : Oui**

## 4. Orientations pour l'avenir

Plusieurs solutions s'offrent à la Ville dans la démarche qui est menée actuellement afin de mettre en oeuvre un outil épuratoire adapté à ses réels besoins :

- selon le site retenu pour l'usine de dépollution
- selon le niveau épuratoire retenu

Le choix devra tenir compte :

- des besoins réels de la Collectivité
- du niveau de qualité des rejets admissibles par le milieu récepteur
- de la destination retenue pour les sous-produits générés par l'épuration (boues, graisses)
- de l'impact de chaque solution en terme de coût sur le prix du service

Par ailleurs le problème de l'évacuation et de la valorisation des boues va se poser rapidement dans le cadre de la récente législation sur les boues de stations d'épuration.

## -II- Indicateurs techniques

---

### 1. Usine de dépollution

#### 1.1 Description

Les volumes collectés par le réseau d'assainissement sont traités à l'usine de la Jamaïque. Cette station, construite par la société O.D.A., a été mise en service en 1978. De type décantation primaire et stabilisation aérobie des boues, elle a une capacité nominale de 68.500 éq-hab.

#### 1.2 Volumes traités

Les volumes arrivés à l'usine de la Jamaïque s'élèvent à 5.651 920 m<sup>3</sup> pour l'année, soit un débit moyen de 15 500 m<sup>3</sup>/jour.

#### 1.3 Charge reçue par l'usine de la Jamaïque

En moyenne, l'usine de la Jamaïque a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

		Effluent	Rejet	Rendement
<b>DBO5</b>	(Demande Biologique en Oxygène)	4 464 kg/jour	2 902 kg/jour	35%
<b>DCO</b>	(Demande Chimique en Oxygène)	9 296 kg/jour	4 833 kg/jour	48%
<b>MES</b>	(Matières En Suspension)	5 808 kg/jour	1 045 kg/jour	82%

Le nombre de bilans réalisés dans l'année a été de 13.

#### 1.4 Sous-produits

Les boues produites par l'usine de la Jamaïque sont évacuées en décharge.

751 m<sup>3</sup> de boues ont ainsi été évacuées durant l'année.

Les sables, graisses et produits de dégrillage sont également évacués en décharge.



## 2. Réseaux et collecte des eaux usées

### 2.1 Description

✓ Le réseau d'un linéaire total de 165 km se décompose en :

♦ réseaux gravitaires	163 km
♦ refoulement	7 km

✓ Ces réseaux comportent les ouvrages annexes suivants :

♦ postes de relèvement	9
♦ branchements	25 962

### 2.2 Taux de collecte et de raccordement

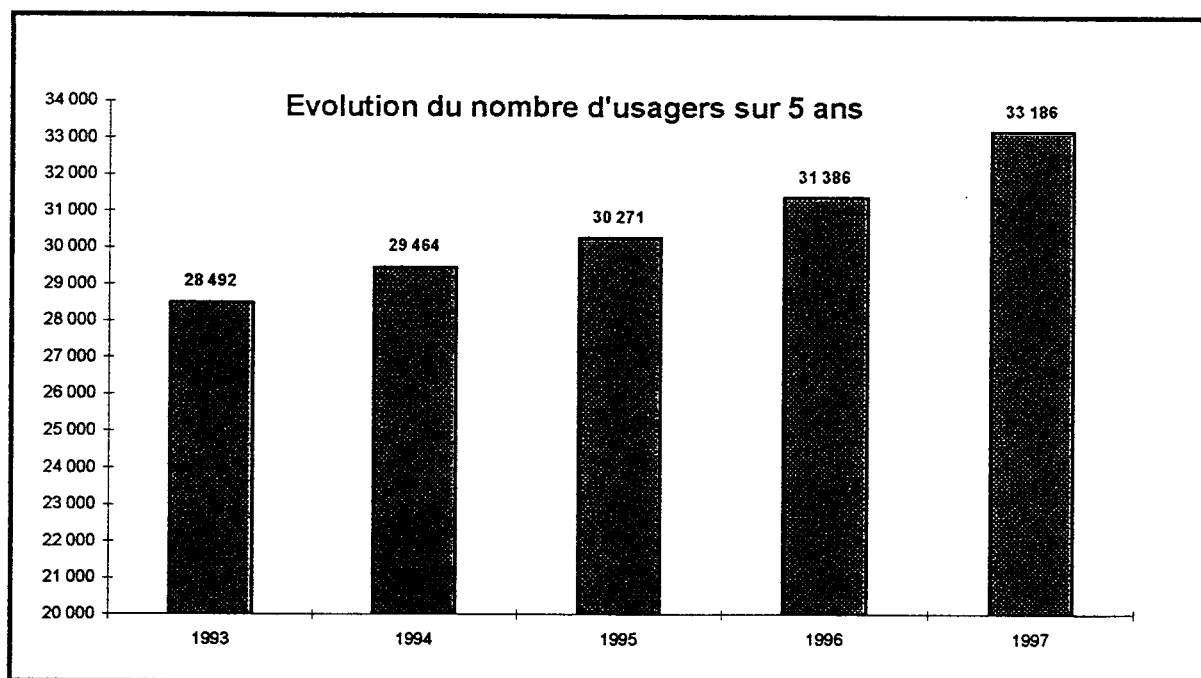
Le rapport entre le nombre d'usagers raccordés et raccordables s'établit à 78%

### 3. Usagers du système d'assainissement collectif

#### 3.1 Nombre de clients

Sur les quatre dernières années, l'évolution du nombre de clients est la suivante :

Clients	1993	1994	1995	1996	1997	Evolution 97/96
<b>Particuliers, industriels et collectifs</b>	28 265	29 237	30 038	31 159	32 970	6 %
<b>Municipaux</b>	227	227	233	227	216	-5 %
<b>Total</b>	28 492	29 464	30 271	31 386	33 186	6 %

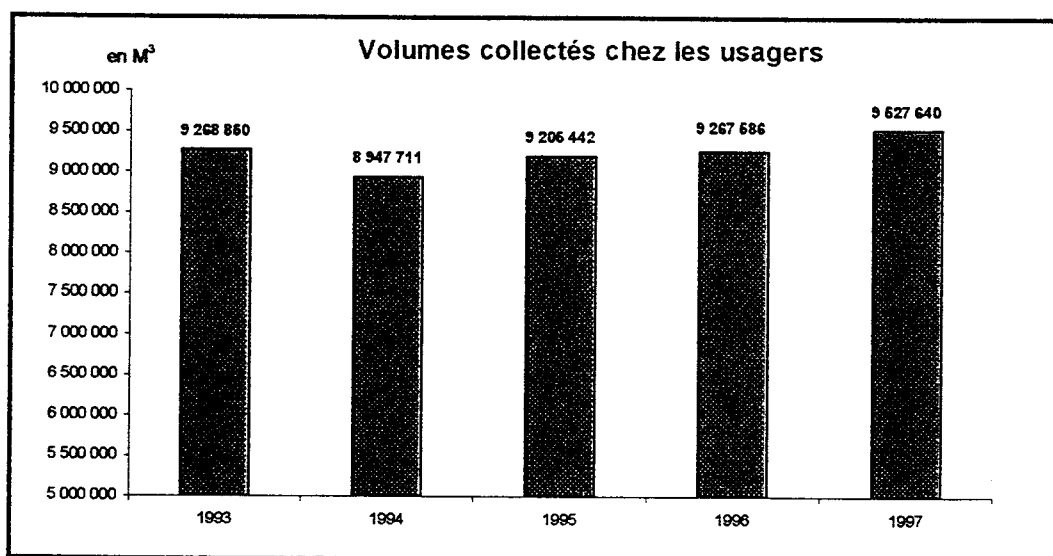


### 3.2 Volumes collectés chez les usagers - volumes facturés

La facturation étant établie sur la base des volumes collectés, ces derniers sont identiques aux volumes facturés.

Sur les quatre dernières années, l'évolution des volumes consommés est la suivante :

Clients	1993	1994	1995	1996	1997	Evolution 97/96
Particuliers, industriels et collectifs	8 402 925	7 923 698	8 215 963	8 418 308	8 690 819	3 %
Municipaux	865 925	1 024 013	989 479	849 278	836 821	-1 %
<b>Total</b>	<b>9 268 850</b>	<b>8 947 711</b>	<b>9 205 442</b>	<b>9 267 586</b>	<b>9 527 640</b>	<b>3 %</b>



## 4. Qualité des rejets

L'effluent traité rejeté dans le milieu naturel est conforme au niveau de rejet demandé pour l'actuelle station d'épuration (niveau « a » de la circulaire du 04 Novembre 1980), qui prévoit un taux d'élimination des matières décantables de 90%, ce qui correspond à un abattement des M.E.S. de 50 à 60%.

	Effluent	Rendement
matières décantables	-	90%

### -III- Indicateurs financiers

#### 1. Tarifs

Les modalités de tarification en vigueur sur la commune de Saint Denis sont conformes à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 4 Janvier 1992. La tarification comporte un abonnement et une part variable fonction de la quantité d'eau réellement consommée par les usagers.

XXXXXX

Tarif au 1er Janvier 1997

#### COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

K connu au 01/01/1997 : 1,145458

Nature	Part du délégataire		Part de la Collectivité
	prix de base	prix actualisé	
<b>Particuliers</b>			
Prime fixe/semestre	0.00	0.00	66.00
Consommation	0.9400	1,077	0,66 (*)
<b>Communaux</b>			
Prime fixe/semestre	0.00	0.00	0.00
Consommation	0.9400	1.0770	0.00

(\*) Commune Prima : 0 à 180 m3/semestre : 0 F

#### TAXES et REDEVANCES pour les organismes publics

	prix	Destinataires
Aide au développement des réseaux ruraux (FNDAE)	0	Ministère de l'agriculture
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	0	Agence de l'eau
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0	
Voies Navigables de France	0	Trésor public
TVA	2,1 %	

## 2. Facture-type

Le document ci-après représente la facture d'assainissement, établie sur la base des tarifs au 1er janvier de l'année de présentation du rapport, d'un client ayant consommé 120 m<sup>3</sup>.

<b>Facture d'un client ayant consommé 120 m<sup>3</sup></b> établie sur la base des tarifs au 1er janvier 1997					
	M <sup>3</sup>	Prix unitaire 1997	Montant 1997	Montant 1996	Evolution 1997/1996
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>					
<b>Part du délégataire</b>					
Abonnement annuel			0.00	0.00	
Consommation	120	1.0770	129.24	127.92	1.03 %
<b>Part de la Collectivité</b>					
Abonnement annuel			132.00	104.00	26.92 %
Consommation	120	0.6600	79.20	62.40	26.92 %
TVA à 2,1 %			7.15	6.18	15.67 %
<b>Sous-total TTC "eau"</b>			<b>347.59</b>	<b>300.50</b>	<b>15.67 %</b>
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC hors abonnement</b>			<b>1.77</b>	<b>1.62</b>	<b>9.52 %</b>
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC total</b>			<b>2.90</b>	<b>2.50</b>	<b>15.67 %</b>

### 3. Autres indicateurs financiers

#### 3.1 Autres recettes d'exploitation

Néant

#### 3.2 Dette de la Commune

Les indicateurs ci-dessous sont extraits de l'état de la dette de la commune

* En cours total de la dette au 31/12/96	33 167 580,80 F
* Montant des annuités payées au cours de l'exercice 96 : (voir en tableau annexe)	5 279 172,09 F

#### 3.3 Travaux réalisés et programmés

##### A) Montant des travaux (Investissements) réalisé en 1996

Le montant des travaux réalisés en 1996 s'élève à 2,9 MF TTC, le détail des opérations étant précisé ci-après :

- Assainissement E.U. Collège de Bois de Nèfles	400 KF
- Assainissement E.U. rue des Paniers	215 KF
- Assainissement E.U. rue du Bois de Nèfles	400 KF
- Traitement des odeurs Station d'Épuration	520 KF
- Assainissement E.U. chemin des Acajous	40 KF
- Station d'Épuration (études)	270 KF
- Extension et interventions diverses E.U.	<u>1055 KF</u>
<b>Total :</b>	<b>2 900 KF</b>

##### B) Travaux programmés en 1997

Le montant travaux programmés pour 1998 s'élève à 11,8 MF (HT)  
(report 1997 = 2,5 MF ; BP 1998 = 9,3 MF) ; les principales opérations étant :

- Extensions et interventions diverses eaux usées :	2 033 KF
- Assainissement E.U. chemin Neuf - 2ème tranche - La MONTAGNE :	2 544 KF
- Renouvellement de réseau	2 150 KF
- Extension de réseau allée AVE MARIA	450 KF
- Assainissement E.U. chemin des ACAJOUS	1 884 KF
- Traitement des odeurs de la Station d'épuration	<u>2 310 KF</u>
<b>Total :</b>	<b>11 371 KF</b>

Etat de la dette du 01/01/1997 au 31/12/1997  
Etat constaté de la dette propre et récupérable - Loan Windows

ETAT DE LA DETTE ASSAINISSEMENT

N° EMP	Libellé	Année réails.	Date échéance	Durée	Type taux	Indice	Marge (%)	Taux (%)	Période	Capital	Encours au 01/01/1997	Intérêt	Amort.	Annuité
599	renégociation CDC 1994 assain	1994	25/06/1997	13	fixe		0	7,5	annuelle	7 311 585,24	6 582 377,39	493 678,30	406 116,06	899 794,36
629	RENEGOCIATION C.D.C 1996	1996	25/11/1997	10	fixe		0	6,5	annuelle	878 644,98	878 644,98	61 871,25	65 111,71	126 982,96
630	RENEGOCIATION C.D.C 1996	1996	25/11/1997	6	fixe		0	6,2	annuelle	730 644,01	730 644,01	49 074,92	104 220,72	153 295,64
	<b>Total PRETEUR 1610, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN</b>									<b>8 920 874,23</b>	<b>8 191 666,38</b>	<b>604 624,47</b>	<b>575 448,49</b>	<b>1 180 072,96</b>
315	PRET D'ACOMPTÉ GLOBAL.87	1987	25/04/1997	15	révisable	TMO	0	6,91	annuelle	227 000,00	126 329,60	8 855,70	16 791,70	25 647,41
318	RENEGOCIATION DETTE 1987	1987	01/04/1997	13	fixe		0	8,75	annuelle	198 526,10	85 230,10	6 095,32	18 706,01	24 801,33
320	RENEGOCIATION EMPRUNT 1987	1987	01/07/1997	15	fixe		0	8,75	annuelle	3 653 018,06	2 018 081,15	154 525,25	269 940,19	424 465,44
326	TRAVAUX EQUIPEMENT GLOBAL.88	1988	25/10/1997	15	fixe		0	9,6	annuelle	1 625 000,00	1 030 003,52	98 880,33	109 909,62	208 789,95
328	PROG INVESTISSEMENT (ACOMPTÉ)	1989	25/02/1997	15	fixe		0	9,2	annuelle	1 750 000,00	1 206 863,41	111 031,43	108 641,35	219 672,78
527	RENEGOCIATION DETTE 1990	1990	15/01/1997	11	révisable	TAM	0,2	4,21	annuelle	1 875 000,00	1 108 094,64	46 650,78	234 104,17	280 754,96
571	GLOBALISATION 1991	1991	01/04/1997	15	fixe		0	10,55	semestrielle	2 000 000,00	1 634 225,88	169 878,61	98 540,41	268 419,02
637	REFINANCEMENT CLTR 97 CLF	1997	01/02/1998	7	révisable	TAG 6M	0,45	3,79	semestrielle	103 507,00	0	0	0	0
639	REFINANCEMENT CLTR 97 CLF	1997	01/12/1997	8	révisable	TAG 3M	0,45	3,74	trimestrielle	3 375 000,00	0	42 075,00	105 468,75	147 543,75
	<b>Total PRETEUR 1620, CREDIT LOCAL DE FRANCE</b>									<b>14 807 051,16</b>	<b>7 208 828,30</b>	<b>637 992,42</b>	<b>962 102,20</b>	<b>1 600 094,64</b>
650	GLOBALISATION C.E.M 97	1997	25/12/1998	10	fixe		0	5,9	annuelle	1 100 000,00	0	0	0	0
	<b>Total PRETEUR 1621, C.EPARGNE PROVENCE ALPES CORSE</b>									<b>1 100 000,00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
619	GLOBALISATION 1995 B.R.	1995	11/06/1997	10	révisable	TIO P6	0,9	4,38	semestrielle	1 700 000,00	1 530 000,00	66 654,55	170 000,00	236 654,55
628	GLOBALISATION B.R. 1996	1996	30/01/1997	10	révisable	PIB3M	0,6	4,05	trimestrielle	16 237 086,12	16 237 086,12	638 641,33	1 623 708,61	2 262 349,94
	<b>Total PRETEUR 1689, B.R.</b>									<b>17 937 086,12</b>	<b>17 767 086,12</b>	<b>705 295,88</b>	<b>1 793 708,61</b>	<b>2 499 004,49</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>									<b>42 765 011,51</b>	<b>33 167 580,80</b>	<b>1 947 912,77</b>	<b>3 331 259,30</b>	<b>5 279 172,09</b>